

Règlement intérieur concernant les personnes accueillies

L'A.E.V. s'efforce :

- De recevoir tous ceux qui se présentent en les accueillant tels qu'ils sont.
- De reconnaître la dignité humaine de tous par une écoute respectueuse et sans jugement.
- De soutenir et d'encourager ceux qui veulent bien accepter le lien social proposé.

Pour mieux vivre ensemble et pour donner des repères à la vie commune dans un lieu partagé, nous vous demandons de respecter les règles de vie suivantes :

- Respecter les personnes et les biens : toute violence physique ou verbale est interdite dans les locaux. Vous devez être polis et respectueux envers tous
- Respecter le travail des accueillants : tenir compte de leurs remarques.
- Les bénévoles ont toute autorité pour vous accepter ou non.
- Respecter l'hygiène des locaux : nettoyer tout ce que vous salissez (douche, toilettes), penser aux personnes qui viennent après vous.
- Respecter les consignes de sécurité : en cas d'incendie ou de problèmes graves, nous vous demandons d'utiliser la sortie de secours.
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil.
- L'introduction et le port d'armes sont strictement interdits.
- L'introduction et la consommation d'alcool, de drogues, de substances interdites et de médicaments non prescrits sont strictement interdits dans les locaux.
- Respecter les non-fumeurs : nous vous demandons de fumer à l'extérieur des locaux de l'accueil de jour.
- Les animaux sont interdits.
- Il est interdit de monter au premier étage sans être accompagné par un(e) bénévole.
- L'AEV ne saurait être tenue pour responsable des pertes et des vols dans les locaux.

Vous acceptez par avance les sanctions qu'entraîne le non-respect des règles de vie citées ci-dessus. Ces sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion d'une durée variable. Elles sont prévues par l'association et prononcées par le C.A.